

République française

Département du Cantal

VIRARGUES - COMMUNE

Séance du 09 novembre 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 27/10/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le neuf novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel MARSAL</i>
Présents : 10	Présents : Michel MARSAL, Mireille BENOIT, Christophe NAIRABEZE, Catherine RIBAUD, Guy MEYNIEL, Mélanie CAZOTTES, Maxime LOUBEYRE, Julien TOMMASINO, Jean Claude GAIME, Henri PELISSIER
Votants: 11	
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés: Nadine LOUP par Catherine RIBAUD
Abstentions: 0	Excusés: Absents:
	Secrétaire de séance: Mélanie CAZOTTES

Objet: Validation de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) - 2023_045

M. le Maire informe le conseil municipal de l'avancement de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE) en cours dans la commune et présente notamment le programme de travaux connexes.

Le Conseil doit, conformément aux dispositions de l'article L.133-2 du Code rural et de la pêche maritime (CRPM), indiquer s'il entend assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'AFAF sur l'ensemble du périmètre.

M. le Maire communique au Conseil municipal l'estimation du coût des travaux connexes (hors plantations et bourse d'arbres) établi en septembre 2023.

Installation de chantier	5 000 €	
Aménagement dans les parcelles	48 635 €	
Aménagement des chemins	146 550 €	
Environnement	15 330 €	
MONTANT HT	215 515 €	
Publication, Imprévus, Honoraires maître d'œuvre	26 552 €	
MONTANT HT	242 067 €	
	TVA 20 %	48 413 €
MONTANT TTC		290 480 €

RE Mairie de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/11/2023 015-211502638-20231109-2023_045-DE

Il présente les financements potentiels de ces travaux :

Montant HT projet	Taux aide selon critères FEADER	Assiette retenue	Aide FEADER 60% de l'assiette retenue	Aide CD15 40% de l'assiette retenue	Aide publique totale	Autofinancement Virargues
242 067,00 €	60%	145 240,20 €	87 144,12 €	58 096,08 €	145 240,20 €	96 827 €
	80%	193 653,60 €	116 192,16 €	77 461,44 €	193 653,60 €	48 413 €

Il précise qu'il s'agit d'une estimation du montant des aides publiques potentielles en septembre 2023 sans garantie de la disponibilité des fonds européens FEADER (mesure 104) en 2025.

Par ailleurs, le Conseil départemental financera les plantations et la bourse d'arbres dont les coûts ne sont pas reportés dans l'estimatif transmis.

M. le Maire propose que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par (nombre) voix pour, (nombre) voix contre et (nombre) votes nuls :

- décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental ;
- accepte les modalités de financement indiquées ci-dessus, sur la base des estimations transmises en 2023 et qui devront être confirmées dans le cadre de la procédure d'AFAF ;
- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer les documents nécessaires ;
- prend note de l'obligation de réaliser ces travaux dans un délai raisonnable après la clôture de l'opération.

À (commune), le (date), le registre dûment signé, pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Sous Préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/11/2023 015-211502638-20231109-2023_045-DE